

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 9/463/1935 promulguant dans la colonie le décret du 25 mai 1935 portant relèvement du taux des primes d'engagement et de rengagement des militaires en service aux colonies.

n° 9/463/1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 juin 1935

Numéro JO  
n° 463 du 30/06/1935

Date du numéro  
30 juin 1935

### VISAS

Le chef de bataillon DE JONQUIÈRES, chargé de l'expédition des affaires courantes de la colonie

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 25 mai 1935 portant relèvement du taux des primes d'engagement et de rengagement des militaires en service aux Colonies : inséré au Journal officiel de la République française du 29 mai 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 25 mai 1935 susvisé, portant relèvement du taux des primes d'engagement et de rengagement des militaires en service aux colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DE JONQUIÈRES.